Le vapeur SULTAN, paquebot pour la BALISE et la POINTE A LA HACHE.—Selon le désir des planteurs, les jours de départ de ce bateau ont été changés; il partira de la Nouvelle-Orléans, le lundi à midi pour la Pointe à la Hache, et reviendra le lendemain soir.
Le Sultan est maintenant commandé par le cap. J. L. Bercier, qui fera tous ses efforts pour accommoder les planteurs.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Conti ou à
J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.
☞ Le cap. Bercier ou le commis, L. N. Lazare, sont seuls autorisés à régler les créances du bateau. 29jan

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, fait régulièrement, comme paquebot hebdomadaire, les voyages entre la Nouvelle-Orléans, la côte et Bayou Lafourche, partant de la Nouvelle Orléans tous les MERCREDIS matin, opérant son retour de Thibodeaux tous les SAMEDIS à sept heures du matin et partant de Donaldsonville tous les DIMANCHES à sept heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY. 13 jan

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeaux tous les dimanches et Donaldsonville les lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. MORRISON & Co.
☞ Le St. Landry a été récemment réparé [illegible]

Pour la Balise et Pointe à la Hache. A la demande de beaucoup de personnes, les armateurs du steamboat SIX ont changé les jours de départ de ce paquebot. Dorénavant, cet automne, hiver, ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 7 heures précises du matin pour la Balise, et sera de retour le lundi soir.
Il partira de Pointe à la Hache le mercredi [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co. 71 Vieille Levée.

Paquebot du Bayou Sara et le Williamsport.—Le bateau à vapeur favori BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, fera à l'avenir, jusqu'à nouvel ordre, des voyages réguliers, jusqu'au Williamsport, [illegible] ses trajets qu'une fois par semaine. Il partira de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanches matin et du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du chemin [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à P. A. CHAMPOMIER, Agent, 16, rue de la Vieille Levée, près Conti. 19 fev

POUR BRASOS en dedans de la barre.—La [illegible] goélette fine voilière MARIA [illegible] peut recevoir [illegible] passagers. Pour fret ou passage s'adresser à A. LAROSE & CO., 71, Vieille Levée. 11 fev

POUR LA HAVANE. Partant positivement [illegible] le brick USTREET [illegible] G. JORDA.

POUR NEW YORK.—Le navire paquebot EDGARD, cap. Th. R. Shapter, partira [illegible]. Pour fret de 300 balles coton, ou leur [illegible] pour passage, s'adresser à bord, [illegible] marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR BOSTON.—La barque WALTER, cap. Thompson, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 11fev

POUR BOSTON.—Le navire CLARISSA ANDREWS, capitaine Colby, ayant [illegible] son chargement, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR BOSTON.—La barque IZETTE [illegible] ayant presque tout son chargement. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 29jan

POUR BOSTON.—Le navire RIALTO, capitaine Hanson, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 16 fev

POUR BOSTON.—La Barque SIBERIA, capitaine Barton, partira incessamment, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR ROTTERDAM.—Passage [illegible] le navire MISSISSIPPI [illegible] son chargement [illegible] passage, s'adresser à JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR HAMBOURG.—Le navire [illegible] LEONTINE, capitaine [illegible] son chargement, partira [illegible] passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à JENKINS & TIGLER, 95 Commune. 11 fev

POUR LIVERPOOL.—Le navire HARVARD, capitaine [illegible] son chargement [illegible]. Pour fret ou passage [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune. 11fev

POUR LIVERPOOL.—Le navire FRANCONIA, cap. Crabtree, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ST. LAWRENCE, cap. Brown, partira [illegible] s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 13fev

POUR LIVERPOOL.—Le navire PALMYRA [illegible] partira sous peu [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ADRIAN, capitaine Davis, partira incessamment. Pour fret s'adresser à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 12fev

POUR LIVERPOOL.—Le navire WASHINGTON [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire JAMES McRAE, capt. Morrison [illegible] passage [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire HENRY GARDINER, cap. [illegible] son chargement engagé [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 19jan

POUR LIVERPOOL.—Le navire CLIFTON, Ingersoll, partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—La barque [illegible] Bleasdell, partira [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire AMELIA, cap. Henderson, ayant [illegible] passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire POTOMAC, capitaine [illegible] partira sous peu [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire [illegible] LEVI H. GALE, 93 [illegible]

PASSAGE POUR LE HAVRE.—Le beau navire LEONIDAS [illegible] LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire AUSTERLITZ, capt. Geo. Ulrick, prendra encore [illegible] pour compléter son chargement. S'adresser à F. PERRET, 48, Bienville.

POUR LE HAVRE.—Le navire français CANDELLE, cap. Guignot ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 26jan

POUR TRIESTE.—Passage seulement.—La barque fine voilière [illegible] capitaine Swift, ayant tout son chargement engagé, partira [illegible]. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR PERNAMBUCO OU BAHIA.—Le brick danois HIRAM, capitaine [illegible] chargement pour ces ports. S'adresser à JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR GLASGOW.—La barque FANNY, cap. Sampson, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95 Commune. dec31

A vendre ou affréter. La goëlette THAMES, du port de 106 73/95 tonnage, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue Commune. 9fev

Articles d'Hiver en conclusion de vente.
LE soussigné ayant en mains un grand et vaste assortiment d'articles d'hiver est disposé à les vendre à des prix très réduits. Ils consistent en
Cachemires et mousselines de laine, de tous les goûts, idem par coupons de robes, shalls et écharpes en laine tricotée, shalls et écharpes en soie, velours et cachemire, manteaux, mantilles et visites.
Aussi.—Chemises de peau et caleçons pour dames et messieurs en soie, mérinos, laine d'agneau et coton.
Couvertures, couvre-pieds rouges, bleues, vertes et blanches, de toutes grandeurs et de tous genres, depuis 8-4 jusqu'à 14-4 couvertures françaises de différentes dimensions pour familles; courtepointes et tapis de toilette [illegible] de 8 à 14-4; courtepointes [illegible]
Ainsi qu'un vaste assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES récemment achetées à l'encan, lesquelles seront offertes à des prix réduits, pour clore les ventes par C. M. SIMPSON, 11 jan 33 rue de Chartres, encoig. Douane.

AUGUSTE BARRAUD, Coiffeur et Parfumeur, Encoignure Royale et Orléans,
INFORME respectueusement les dames et messieurs qu'il vient de recevoir de Paris, par le navire Clifton, un grand assortiment de jolies marchandises, pour cadeaux d'étrennes, qu'il offre de vendre à très bon marché.
Ces marchandises se composent comme suit:—Livres de prières en velours et en écaille, chapelets montés en argent, bénitiers porcelaines, lampes cristal et porcelaine, beaux vers à eau, nécessaires à ouvrage et à voyage, toilettes pour hommes et pour dames, boîtes vides et garnies pour mariages et baptêmes, boîtes à bonbons, flacons de poches, dessus de cheminées et toilettes, corbeille à la Clarisse Arlené.
Belle lingerie pour dames et enfants, chemises en toile et coton pour hommes, gants de toutes espèces pour hommes et pour dames, ombrelles, parapluies, cannes, cravaches, foulards de cabriolet, foulards, cravattes pour hommes et pour dames, fleurs fines pour coiffure de mariées et de bal, éventails, perles, cordilières. Aussi un grand choix de bijouteries, peignes en écaille, buffle, à coiffure, à retaper, à bandeaux, à papillottes, brosserie et parfumerie fine, grande variété de poupées d'enfans et de poupées, cheveux, nattes, bandeaux, frisettes et faux toupets et autres articles qu'il serait trop long à détailler.
☞ Il continue à donner des leçons de coiffures. 17 dec

INDIGO.—5 caisses indigo de Marseille, à vendre par J. W. STANTON & Co.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Samedi, 13 *Février* 1847.
LES MARTYRS,
Grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.
Acteurs: MM. Duffayte, Laverone, Dubreuil, Guillot et Mme Fleury Jolly.
☞ Le spectacle commencera à 6 heures ½.

SALLE DE BAL, Rue St-Louis.
PROCESSION DU MARDI-GRAS. *Mardi*, 16 *Février.*
LES personnes qui fréquentent les Bals de la salle St Louis, sont informées qu'elles auront à leur disposition une chambre de travestissement, ce jour-là. Le bel orchestre du Bal marchera en tête de la procession, en costumes convenables et masqués. La réunion aura lieu à 2 heures et la procession se mettra en marche à 3 heures précises. 9fev—7

SALLE DE BAL, Rue St-Louis,
BAL DES PÈRES DE FAMILLE, ET SOUPER.
LES souscripteurs à ce Bal, qui aura lieu le samedi 13 du courant, sont priés de se présenter au contrôle de la salle afin d'obtenir leurs billets et de remettre la liste des personnes qu'ils désirent inviter, avant le jeudi 11. Le Bal sera sous la direction des personnes suivantes:
A. D. Crossman, B. F. Simms,
A. Pilie, P. A. Bernard,
G. W. Squires, G. Y. Bright,
O. Gaillard, E. J. Walsh,
John L. Lewis, V. Wiltz,
A. D. Guesnon, G. W. Dunbar.
Les directeurs voudront bien s'assembler au contrôle de la salle de Bal, le jeudi 11 courant, à 7 heures du soir. La liste de souscription continuera à être ouverte au contrôle, où se trouvera journellement M. Rother. 9fev—5

LE SUPERBE TABLEAU D'ANELLI représentant
LA FIN DU MONDE,
A la galerie Nationale, rue St Charles No 13, RESTERA ENCORE QUELQUES JOURS exposé à la curiosité publique, ainsi que la belle collection de TABLEAUX DE COOK. La galerie est ouverte, depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. On donnera une notice explicative tous les soirs.
Billets d'entrée, 50 cents.—Billet de saison $1. 11fev

SALLE DE BAL DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN, Encoignure Moreau et Champs-Elysées, 3me Mte.
LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un grand Bal Paré et Masqué, tous les Dimanches, Mardis et Jeudis et pour les Quarteronnes, tous les Lundis, Mercredis et Samedis, jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.
Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.
Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie. 9 dec F. TRIGANT, Directeur.

GRAND CIRQUE DE L'OUEST, DE STONE & McCULLUMS.
Après avoir obtenu de grands encouragements des habitants de la première et de la troisième Municipalité, les propriétaires de cet élégant CIRQUE viennent de l'établir sur le terrain vacant, en face du Théâtre St Charles. Ils commenceront les représentations
Aujourd'hui, Samedi 13 Février,
Et ne resteront en cet endroit que quelques jours. On observera avec rigidité de ne recevoir aux représentations que des personnes convenables.
PRIX D'ENTRÉE 25 CENTS.
Il y aura des sièges particuliers pour les familles ainsi que pour les personnes de couleur.
La police est sous le contrôle de MM. Busby et McCosky. Les portes seront ouvertes chaque soir à 6 ½ et le spectacle commencera à 7 ½.

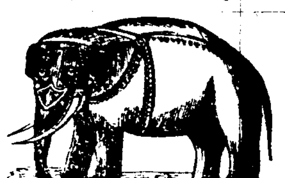

LA MÉNAGERIE Est actuellement établie rue du Quartier
Entre les rues de la Vieille Levée et Condé.
EST maintenant ouverte, jusqu'à nouvel ordre, [illegible]
Prix d'entrée 25 cents. Enfans moitié prix.
La ménagerie renferme les animaux suivants:
Elephant femelle.—Buffle de l'Orégon.
Tapir de l'Amérique du Sud.
Ours brun.—Ours de Santa Fé.
Panthère de l'Amérique du Sud.—Tigre brésilien.
Loup.—Renne.—Chameau.
Ours des Montagnes Rocheuses.
Lionne.—Pecarry.—Kaed.
Deux Ours américains.—Deux Hyènes.
Un couple d'Ichneumons.—Un Ocelotte.
OISEAUX
Aigle américain.—Powee.
Faisan argenté.—Faisan doré.
Tros Catacoa.—Penoquet des Indes.
Hiboux des Iles Fegee.
Une grande variété de singes.—Un Serpent anaconda et beaucoup d'autres animaux de moindre importance.
M. ALONZO HUBBLE, le Grand Hercule de l'Ouest, célèbre et sans rival, a été engagé pour quelques soirées seulement.
M. N. JAMISON, et ses ménétriers extraordinaires, paraîtront également tous les soirs à [illegible] heures.
Jeux de Cirque, par Dandy Jim, et son poney Lady White, de quatre heures moins un quart à huit heures moins un quart, P.M, chaque jour.
Orchestre dirigé par M J JACOBA.
La police sera faite avec beaucoup de vigilance. 4fe

GALERIE FRANKLIN—DAGUERREOTYPE.
No 11 rue St Charles & No 71, rue du Canal, près des hotels St Charles & Verandah, Nlle-Orléans.
PORTRAIT, pris sans égard au temps, dans le meilleur style, et mis dans une jolie boîte de maroquin pour deux piastres. Les personnes qui ne seront pas satisfaites de la ressemblance, auront la faculté d'abandonner le portrait, sans aucun frais.
Le public est invité à venir examiner les spécimens. On fournit des appareils, matériaux, &c., et des instructions explicatives. 26 jan—1m

ECOLE POLYTECHNIQUE.
No. 155, rue du Canal.
DR. MACAULAY, principal de cette Institution, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il a pris à bail pour plusieurs années la maison qu'il occupe, rue du Canal, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les classes.
Dans l'intention de stimuler l'énergie de ses élèves, de rendre leur démarche plus dégagée, un professeur de Paris, versé dans les évolutions et mouvements stratégiques, a été engagé pour les instruire dans l'art militaire et dans les exercices gymnastiques. Enumérer ici les nombreux avantages physiques qui doivent résulter de la pratique du gymnase et d'une éducation militaire, combinées avec l'attention la plus soutenue aux travaux de l'esprit et aux devoirs des classes, serait douter de l'intelligence d'un public éclairé.
Toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées par les meilleurs maîtres; les élèves n'ont rien à payer de plus pour l'instruction militaire, l'usage des globes ou de l'appareil du cabinet de physique, &c. Un uniforme pour les revues et un fusil de munition sont indispensables à ceux qui veulent profiter des leçons.
P. S. Les pensionnaires ont l'avantage additionnel de deux heures d'enseignement dans la soirée par deux professeurs, l'un anglais, et l'autre français. 14 nov—3m

MR. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 15 février prochain. Il les prévient qu'à cette époque tous les objets qui n'auraient point été retirés ou réglés, seront vendus immédiatement à l'amiable. Les personnes qui lui doivent et celles auxquelles il peut être dû sont invitées à venir régler le plus tôt possible, au No. 40, rue Ste-Anne. Mr. GONTIER profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et au public qu'il a en mains une belle partie de DIAMANTS, consistant en dormeuses, bagues, épingles, broches, &c &c, ainsi qu'une grande quantité de MONTRES en or, Patent Lever, Lépine, à secondes indépendantes, chaînes et clés, bagues, boucles d'oreilles, porte crayons en or, argenterie, cafetières, théières et couverts, le tout à des prix excessivement bas.
Fonds à vendre pour cause de départ.—Le fonds bien connu depuis sept ans, situé rue Ste-Anne, No 40, à la Boule d'or, on vendra avec ou sans marchandises; s'adresser audit établissement pour les conditions qui seront avantageuses. 9 dec—j15fe

J. LEVOIS, No. 68, rue de Chartres,
OFFRE à vendre en débarquement du navire Andelle, du Havre, les marchandises suivantes:
Barèges grande nouveauté,
Balzorines, "
Jaconats, "
Mousseline, soie et tissu de l'Inde,
Guinghams et étoffes coton, nouveautés, pr robes,
Echarpes barège, grenadine, mousseline soie et autres.
Ombrelles riches, genre frisettes,
Cravates soie, batiste, dites brididi,
Eventails de tous genres, taffetas ciré,
Mérinos noir pour habits, coutil nouveauté,
Rubans taffetas, soie et gaze, mode, Nos 3 à 12,
Rubans taffetas noir, pour Panama, Nos 3 à 6,
Chapeaux gris larges bords,
" paille, pour enfans,
" ordinaires pour hommes.
Gants filets et fil d'Ecosse, bretelles assorties. 25 jan

E. RABASSE, C. *DENTISTE* Français, arrivant de Paris, prévient MM. les habitans qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balize jusqu'à Bayou Sara, des deux côtés du fleuve, afin de leur offrir ses services. Dirige la dentition des enfans et corrige la déviation de leurs dents, orifie et plombe les dents au moyen d'un ciment. Pose depuis une dent jusqu'au dentier complet, et se charge en général de toutes les cures de dentition. 25jan—3m

BOIS DE TEINTURE.—15 tonneaux bois de Campêche, à vendre à bas prix par DOMINIQUE LANATA, 12 jan 9 et 10, rue Jefferson.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement des navires Christophe Colomb et Talbot venant du Havre:
Cols mousseline brodés [grande nouveauté],
Mouchoirs batiste fil brodés, à rivière et garnis de dentelle;
Mouchoirs batiste fil, imprimés couleur et blancs unis;
Parapluies et ombrelles, bas de soie noirs;
Bas de coton blancs et gris pour femmes;
Bas de coton gris et écrus, pour enfans, de 8 à 18 pouces;
Chaussettes flanelle pour hommes et cadets;
Boierie noire pour robes et serge pour tailleurs,
Bouton de nacre assortis de grandeur et qualités;
Bretelles coton blanc, en gomme et en soie riches;
Dentelles blanches et noires, voilette do do
Peignes corne, buffle, imitation buffle, écaille et imitation écaille,
Eau de Cologne, flacons litre, demi-litre et quart de litre;
Poudre à toilette, essences, huile, sachets et pommades;
Crème de Perse et savon de toutes qualités.
—Exemplaires de l'Histoire Naturelle de la Santé, par F. V. RASPAIL, et un assortiment de médicamens pour sa méthode.
9d F & J LACOSTE, 105, rue Royale.

REMEDES.

QUEL TRESOR!
VOILA ce que répètent chaque jour ceux qu'une toux opiniâtre a mis à deux doigts de la tombe; ceux qui souffrent de violentes douleurs dans le côté et dans la poitrine; ceux que chaque nuit des sueurs froides affaiblissent; ceux que des accès d'asthme privent de sommeil et de leurs forces. Voulez-vous savoir quel est ce Trésor? c'est L'OLOSAONIAN DE SHERNAN. LE BAUME PANACÉE.
Depuis le 20 Mars dernier, dans la ville de New-York seule, plus de trois mille personnes, qui se sont servi de ce remède, en bénissent chaque jour les effets bienfaisans. Là, point de charlatanisme, point de déception! Les témoignages abondent, et des plus authentiques; on peut tout examiner et juger par soi-même.
Nous citerons seulement deux cas.
Madame Wilby, demeurant No. 133, Dix-septième rue, abandonnée de ses deux médecins, n'avait plus qu'à mourir. Chaque jour paraissait devoir être le dernier de sa triste existence. Une toux incessante provoquait d'abondants crachements de sang; sa maigreur était excessive et ses forces à bout. Aujourd'hui Mme. Wilby a recouvré la santé; on peut s'en convaincre en la voyant chez elle vaquer aux soins de son ménage. Comment ce miracle s'est-il opéré? Par l'usage de l'Olosaonian.
Artemas Raymond, qui résidait au No 398, rue Madison et qui depuis sa guérison est allé s'établir à Providence, (Rh. Is.) était soigné par sept médecins, et des meilleurs. Sa maladie, selon ces messieurs, était une ulcération du foie et des poumons. Leur dernier mot fut qu'il n'avait qu'à se préparer à mourir, car il n'y avait point de remède. Une tumeur, qui s'était fait jour au côté droit, avait été ouverte; il en était sorti plus de trois pintes d'un pur liquide. Ce fut dans cet état qu'il eut recours à l'Olosaonian, encore fallut-il l'en prier. Deux bouteilles le guérirent.
Pour ceux qui peuvent douter, nous donnons ici le nom de M. Isaac Labagh. No. 27, rue Norfolk, qui a suivi la maladie d'Artemas Raymond.
Et combien d'autres cas, plus merveilleux, peut-être, pourrions nous encore citer, si nous n'étions retenus par la crainte de fatiguer le lecteur.
Quel est votre mal? Crachement de sang, toux, catarrhe, asthme, difficulté de respirer, oppressions, sueurs nocturnes? Voilà le remède.
☞ L'Olosaonian, préparé et vendu par le Dr. A. Sherman, No. 106, rue Nassau, New-York.
☞ En vente: Au Dépôt du Remède Magique de Dalley, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 1fev—1m

Baume de Cerises sauvages, Du Dr. WISTAR.
GRAND Remède américain, pour les maladies des poumons, du foie, des bronchites, de la poitrine, les catarrhes, crachemens de sang et affections pulmonaires.
Extrait d'une lettre adressée à notre agent, à Bowling Green, Ky.
M. Joseph Y. Youngleve.
Je crois remplir un devoir sacré en rendant ici hommage à la science. Depuis nombre d'années, je souffrais d'une grande faiblesse des poumons. Une toux opiniâtre m'avait réduit à un tel état de faiblesse que je ne pouvais marcher sans la plus grande fatigue. Après avoir essayé de tout, et sans succès, je fis usage du Baume de Cerises sauvages du Dr WISTAR. Une bouteille fit cesser ma toux et rendit à mes poumons une action salutaire. Plus tard, je recouvrai entièrement ma santé et mes forces. De cet heureux essai je recommande ce remède comme un puissant tonique, et qui n'échouera que devant les cas de phtisie confirmée.
JAMES A. LEWIS,
Bowling Green, Kentucky, 7 mars 1846.
☞ En vente, en gros et en détail, par HARVEY SCOVIL,
No 80, rue de Chartres, Nile Orléans,
Agent général pour les Etats du Sud-Ouest.
1er fev—1m

☞ AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, RUE POYDRAS, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir:
La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Œillets du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les chutes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes.—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante châtaine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—[illegible] on donne un lustre [illegible] aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, [illegible] tout ce dont on fait usage pour se razer.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.
Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin du "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR OF COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.
☞ Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érysipèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.
GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connel.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante, [illegible], elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 dec—6m

☞ Les affections de la peau, boutons sur la figure, et toutes les éruptions ou maladies provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par la SALSEPAREILLE DE COMSTOCK, au modique prix de 50 cts la bouteille, ou $4 par douzaine de bouteilles. Il n'existe pas un autre extrait de la salsepareille comparable à celui ci. Il est plus concentré qu'aucune autre préparation de ce genre. C'est un excellent spécifique pour expulser du sang tout ce qui y existe d'impur; de plus, il donne du ton à l'estomac, facilite la digestion, &c. &c.
Vendu seulement au No 59, rue Poydras. 26jan

$10,000
Par an se perdent à la Nouvelle Orléans, par ce seul fait qu'il n'est pas à la connaissance de tout le public que le Remède Magique de Dalley (Magical pain extractor) est la cure la plus prompte et la plus certaine des hémorroïdes, dont il appaise la douleur en quelques minutes. Le calcul le plus modéré prouve qu'il existe en cette ville 10,000 personnes que les hémorroïdes privent de leur repos et de leur santé.
Voici, à l'appui de ces faits, le témoignage d'un droguiste, employé autrefois dans la pharmacie du docteur Cannon, rue Tchoupitoulas et qui vient de s'établir rue Gravier.
20 janvier 1847.
M. H. Dalley, ou son agent:
Depuis quatre ans, je souffrais des hémorroïdes, plusieurs médecins distingués m'avaient donné des soins sans pouvoir me soulager. L'été dernier, l'accès fut si violent que je restai plusieurs jours au lit, perdant beaucoup de sang. Un palliatif, qui me fut recommandé, n'ayant fait aucun effet, je m'adressai à un de nos meilleurs chirurgiens pour me faire opérer. Sur son refus de l'entreprendre, je m'avisai d'essayer le Remède Magique de Dalley, que je fis prendre au dépôt No 151, rue de Chartres. L'emploi d'une seule boîte m'a complètement guéri. Je recommande donc ce remède à tous ceux qui éprouvent ces mêmes souffrances.
Agréez, &c. CHS. VANFELSON.
☞ Le véritable Remède Magique porte sur l'enveloppe de chaque boîte la signature manuscrite de H Dalley.
Dépôt du Sud, Nouvelle-Orléans, 151 rue de Chartres. 25jan—15f

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,
Dépôt chez Bertrand & Sipos, *Encoignure Royale et Bienville.*
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employez le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

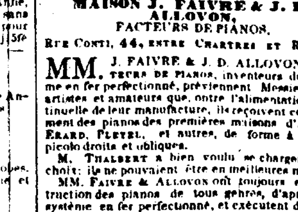

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, FACTEURS DE PIANOS,
Rue Conti, 44, entre Chartres et Royale.
MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, piccolo droits et obliques.
M. Thalberg a bien voulu se charger de ces choix; ils ne pouvaient être en meilleures mains.
MM. Faivre & Allovon ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

PIANOS.
LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que piano à queue, carrés et Piccolos, grand format de sept octaves, et doit en recevoir plusieurs autres incessamment. N. Veil, si avantageusement connu en cette ville, les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays chez MM. Pleyel & Co, H. Herz & Co, etc. Ces pianos, consolidés par des pièces de fer, supporteront avec facilité tout ce qui pourrait subvenir par l'humidité du climat, et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Etant en relation d'affaires avec la maison Pleyel, il recevra constamment des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public.
Les habitans qui voudront bien acheter chez lui auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et on échange et achète les pianos d'occasion.
A. PERIER. Rue Royale, No. 292, entre St-Philippe et Ursulines
☞ Il y aura constamment dans les magasins de M. A. Perier, un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel. 5 nov—6m

B. BROWER & Co. *No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune.* FAYENCE & PORCELAINE, En Gros; *ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.*
Argenterie, Plaqués, Ferblanterie et Objets en Bois, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

EN magasin, à vendre par le soussigné,
150 caisses câpres et olives;
100 do marasquin et curaçao;
300 do liqueurs assorties;
20 do prunes sèches, en pobans;
300 paniers champagne;
3,000 boîtes et demi boîtes sardines.
11 jan A MOLIER, 90 St Louis

CIGARRES—Un assortiment, qualités choisies, en vente par LAPEYRE, HARISPE & CO., 28 jan 66, rue St. Charles.

DEMANDE d'Esclaves et de Propriétés.—On désirerait acheter, pour du comptant, une domestique de 25 à 40 ans, qui serait parfaitement garantie et recommandée, et sur laquelle on pourrait fournir tous les renseignements désirables.
AUSSI—Une bonne maison ayant bon jardin, à peu de distance de la rue des [illegible], dans la 1ère municipalité.
AUSSI—Une maison dans le faubourg Tremé, dans un quartier bien habité, et à un prix peu élevé. On donnera du comptant.—s'adresser à P F de GOURNAY, 2 fev—i No 11. Passage de la Bourse.

ESCLAVES A VENDRE.
MATILDA, mulâtresse, âgée de 16 ans, excellente domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse et parfaitement garantie et recommandée.—Conditions comptant.
JULIE, âgée d'environ 30 ans, parfaite blanchisseuse, bonne cuisinière, garantie de maladies et vices à l'exception de l'ivrognerie.—Conditions comptant.
CELESTINE, griffonne, âgée de 20 ans, blanchisseuse, cuisinière, couturière et coiffeuse, domestique créole élevée par le présent vendeur, parfaitement garantie.—Conditions comptant.
Aussi 2 terrains:
Un terrain situé rue Espagne, entre Morales et Urquhart, mesurant 35 pieds 9 pouces de face sur 117 pieds de profondeur.
Un autre terrain rue Urquhart, entre Mandeville et Marigny, mesurant 36 pieds 6 pouces face sur 100 profondeur.—Comptant.
S'adresser à P F DE GOURNAY, 3fe 11, Passage de la Bourse.

A VENDRE, en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux—50 barriques vin rouge; 50 tierçons vin blanc Haut Sauterne.
AUSSI EN MAGASIN:
80 barriques vin vieux 1844, St Julien, St Estèphe et Château Margaux; 150 barriques vin ordinaire; 30 do Marseille (Bergasse); 35 tierçons vin blanc Haut Barsac et Haut Sauterne; 30 do do ordinaire Sauterne; 5 1/2 pipes Cognac, J J Dupuy; 3 barils vieux whiskey de Monongahela; 25 paniers vin de Champagne; 25 caisses vin Chât. Laffitte; 30 do do Chât. Margaux; 25 do do Haut Brion; 50 do do St Estèphe; 25 do vin blanc Sauterne, 1837; 80 do liqueurs assorties surfines; 30 do do do superfines; 50 do cerises à l'eau de-vie; 25 do prunes do do; 25 fruits assortis do do; 20 prunes sèches en grands et petits pobans; 10 do sardines en 1/2 boîtes; 80 paniers huile Plagniol; 50 paniers anisette de Bordeaux surfine; 50 do do do superfine, 12 caisses curaçao; 15 do absinthe; 10 do marasquin; 250,000 bouchons fins assortis; 150,000 do do pointus.
Le tout directement importé de Bordeaux et de Marseille par les soussignés.
GARNIER, frères. 23jan 145, rue de Chartres.

Bureau des Naissances et Décès.
Passage de la Bourse, près la rue Bienville.
AVIS AU PUBLIC.
AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:
Acte, approuvé le 6 mars 1819.
Art. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.
Art. 2nd. Le décès de toute personne libre résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.
Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT.

AU MAGASIN DE GRANDE VARIÉTÉ:
TATOUT Frères, rue de Chartres, No. 161, Encoignure Toulouse,
RECOIVENT par les arrivages de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de New York. Un grand assortiment de marchandises, qu'ils offrent à vendre à très bon marché. 15 caisses bas en coton, pour dames et pour fillettes, qualité assortie; 10 caisses bas de laine, qualité assortie. 20 do chaussettes en coton pour homme et enfant. 5 do do en laine do; 4 do gants en laine et en mérinos, de différentes grandeurs. 2 do do en coton do; 3 do bourses en soie et en coton; 2 do mitaines filoselle et barège; 10 do fil de coton (Alexandre, en bobines; do do do couleurs assorties; 5 do fil patente par livre, assorti, écru, noir et bleu, 2 do do supérieur, Maréchal; 5 do galon français et allemand; 3 do lacets ferrés pour souliers et coulisse en fil; 1 do do en soie pour bottines et pour corsets; 2 do bretelles divers genres; 3 do peignes démêloirs, buffle et façon, do en corne [illegible]; 3 do do à nœuds, en écaille, buffle et corne; 1 do do à papillotte do do do; 1 do do en ivoire, fines et extra fines, 3 do boutons en nacre, en métal, soie et autres, 2 do crayons pour papier et autre; 2 do tabatières, modèles assortis; 10 do quincaillerie assortie de couteaux, ciseaux et razoirs; 2 do cuirs à razoir, 3 do couverts fer battu; 2 de métal, fin et autre; 1 do louches ou cuillers à pot; 5 do [illegible] assorties; 5 do épingles à toilette, Nos. assortis; 1 do do à grande à tête, couleur variée; 3 do boîtes à barbe avec glace; 2 do boîtes cartonnage pour étrennes. [illegible]
Les habitans et marchands sont invités [illegible]

J. TATOUT, à Paris, No. 7, rue Neuve St Martin, B. TATOUT, N Orléans. } TATOUT Frères, IMPORTEURS d'une grande variété de marchandises françaises, anglaises, allemandes et américaines, No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 1 dec

MESSIEURS DOLBEAR, conserveront leur cours d'écriture ouvert pendant toute l'année, au No 15, rue du Camp. Les parents qui désirent faire prendre des leçons à leurs enfans, pourront les envoyer à 5 heures P. M. de cette manière ils ne perdront pas de tems dans d'autres écoles. Les messieurs qui sont employés dans le commerce pourront aussi prendre des leçons, pendant le jour ou la soirée. Depuis 6 jusqu'à 50 ans, on peut dans un bref délai, acquérir une écriture bonne et rapide, de plus on a la faculté de recevoir des leçons jusqu'à ce que l'on soit parfaitement satisfait.
Bien que l'écriture soit une des branches les plus importantes dans le commerce, cette partie de l'éducation est tellement négligée dans les collèges, qu'un grand nombre de commis, avocats, &c, consacrent à écrire, le double de temps qu'il leur serait nécessaire, s'ils possédaient une écriture rapide. Il y en a des milliers dans la ville, qui seraient charmés de l'améliorer s'ils savaient combien cela leur est facile. 27janv

ACADÉMIE DE DANSE.
A la salle de bal St-Charles, 25, rue St Charles.
M. et Mme HAZARD, préviennent respectueusement les dames et les messieurs de la Nlle Orléans, qu'ils viennent d'arriver de Philadelphie, et qu'ils ont ouvert une académie de danse, dans la salle ci-dessus mentionnée. Ils professeront aussi dans les familles et dans les pensionnats.
Mme Hazard donnera des leçons aux dames qui préféreront les recevoir d'une dame.
En outre des danses et des walses ordinaires, ils démontreront les suivantes.
La valse redowa.
La valse mazurka.
Quadrilles mazurka.
Valse à 2 et à 5 temps.
Quadrilles polka.
Valse id.
M. Hazard étant né à Paris et ayant eu l'avantage d'être en rapport avec les meilleurs professeurs de Paris et de Londres, peut donner aux personnes qui voudront bien le patroniser, l'assurance que les danses ci-dessus, leur seront démontrées exactement, comme on les danse dans les meilleures sociétés d'Europe.
On pourra connaître les conditions, les heures de leçon et les références, en s'adressant à la salle de M. et de Mme Hazard, ou à leur domicile, 40, rue du Canal. 13 jan—40

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10v

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'Anglais, et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux étrangers qui ne possèdent pas une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes de lettres, et en général les personnes adonnées à l'instruction, s'accordent à reconnaître le talent avec lequel Mme Childs a professé soit dans les écoles publiques, soit dans les institutions particulières de cette ville, et procureront toutes les recommandations désirables.
Mme Childs donnera indifféremment ses leçons chez elle, ou au domicile de ses élèves.
S'adresser rue Royale, No. 186, entre Conti et St Louis.
Recommandations:
Wm. Freret, Pierre Soulé,
D. Mercier, Armand Pilié,
Le. Eyma, F. Buisson.
10 nov—3m

JOHN O. WOODRUFF & Co,
MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No. 60, rue du Camp.
JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF. 14jan

VINS—100 barriques vin rouge ordinaire St Estèphe Médoc et Macau Médoc;
25 barriques bon vin rouge de famille;
60 Barils vin blanc ordinaire;
20 do do vieux;
12 barriques vin rouge St Georges vieux;
150 caisses vin rouge ordinaire;
40 do do Médoc vieux;
100 do vin blanc Haut Sauterne;
Eau de vie J J Dupuy, 4e preuve, à vendre par B TALAMON, 21j 182, rue Royale.

SUCRE HAVANE.—198 caisses, brun, jaune et blanc, en débarquement de la goélette Sabine, à vendre par W. H. SIMMONS, 6jan 44 rue Poydras.

RAISINS VERT DE MALAGA.—100 barilets en magasin et à vendre par LOREILHE & Co. 14 jan Encoignure Royale et Douane.

MERINOS FRANÇAIS—6 caisses mérinos français ordinaire, fin et extra-fin, en débarquement de la barque Izette du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 22jan 34, Vieille Levée.

CENT balles toile à drap écrue 4/4, mises en paquets très-serrés & convenables aux marchés mexicains, à vendre par De FOREST & Co. 19jan 60, Douane.

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrettes avec axes, 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux; 6 wagons à quatre chevaux; le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Allegheny, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co, 11jan 150, rue Tchoupitoulas.

[illegible] Approuvé le [illegible] février 1847. Signé, A D CROSSMAN, Maire. Signé, JH GENOIS Recorder. Pour copie conforme: 6fev A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. *Conseil de la Municipalité No Un.* Séance du 1er février 1847.
RESOLU que tout propriétaire, locataire ou partie de maison ou autre bâtisse, cour, terrain ou autre emplacement, [illegible] face de la rue ou voie publique, dans les limites de la municipalité No Un, [illegible] tenu de faire [illegible] chaque jour avant neuf heures du matin, dans la ruelle près de la rigole du trottoir, dans des barils [illegible] en baquets, les ordures, immondices et débris de cuisine, excepté les ripes, peaux, fumiers et matières fécales, à peine d'une amende de dix piastres par chaque contravention. Ladite amende sera recouvrée au nom de la municipalité No Un, au profit du soulagement des pauvres; ladite amende sera partagée par le comité de charité, entre les divers districts de la manière fixée par les ordonnances.
Approuvé le 3 février 1847. Signé, A D CROSSMAN, Maire. Signé, JH GENOIS Recorder. Pour copie conforme: 6fev A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. *Conseil de la Municipalité No Un.* Séance du 1er février 1847.
ATTENDU que le toit de l'Hôtel de Ville est dans un état tel qu'il ne protège plus contre les eaux pluviales et qu'il est inutile de songer à y faire la moindre réparation;
Résolu que le conseil recevra jusqu'au lundi 15 de ce mois des propositions cachetées, pour mettre un toit, couvert en ardoises, sur l'Hôtel-de-Ville, conformément aux plans et devis qui seront faits par le voyer et acceptés par le comité des améliorations. Cet ouvrage sera fait sous l'inspection du comité des améliorations et du voyer, et sera payable en billets de cette municipalité à un an de date, et portant six pour cent d'intérêt par an, du jour que l'ouvrage sera achevé et reçu par le voyer.
Résolu en outre que le comité des améliorations est requis de s'entendre avec les marguilliers de l'église St Louis, afin de les engager à faire faire les améliorations au Palais de Justice.
Approuvé le 3 février 1847. Signé, A D CROSSMAN, Maire. Signé, JH GENOIS Recorder. Pour copie conforme: 6fev A MAZUREAU, Secrétaire.

[illegible] Médecin, ouvrage nouveau par Alexandre Dumas, sont présentement en vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 169 Chartres, 2 fev Entre St-Louis et Toulouse.

AUX TAILLEURS.
MERINOS et COUTILS—Reçu par les derniers arrivages de France un bel assortiment de Mérinos à habits et Draps d'été façonnés pour pantalons ainsi qu'un joli assortiment de Coutils fantaisie, à vendre par LORNE & FROIS, 4fev 21, rue de Chartres.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par les soussignés.
1 caisse ombrelles, riches nouveautés,
2 do barèges et balzorines imprimées,
6 balles jaconat fantaisie et deuil nouveauté,
8 balles mousselines satinées et brillantées,
4 balles mousselines marquises et organdis imprimées.
3 caisses mousseline suisse, brodé couleur
2 do do do blanches,
1 do rubans fantaisie nouveautés,
1 do gants et mitaines, filet Egyptien et unis,
1 do barèges noirs et verts,
1 do coton chamoi à rideaux,
1 do do satiné et façonné,
1 do damas laine à rideaux,
1 do coton do
1 do chaussettes coton écru,
2 do do gris mêlé,
6 do bas coton blanc assortis,
1 do mouchoirs batiste unis et à ourlet,
1 do do brodés et à rivière,
4 do mérinos double noir à habits,
1 do do façonnés à pantalons,
6 balles coutil fantaisie,
4 do cotonnades de printemps assortis,
1 do jupons crinoline,
1 do corsets.
Aussi en magasin un bel assortiment de soieries unies et en couleur, châles de soie et de cachemire, cols brodés, cravates pour hommes et pour femmes, écharpes de soie, de barège et de cachemire, franges, boutons fantaisie et une quantité d'autres articles dans leur genre.
4fev LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, rue du Canal, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 228, Broad-Street, Newark, N. J.
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tennessee et Atlantic l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas.
ARTICLES POUR LES HABITANTS—(Kersey), Linsey et Mixture troupe et laine, paletots, gilets [illegible]
ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE—[illegible]
PANTALONS—En chevreau noir, casimir, [illegible]
GILETS DE DESSOUS—De style, [illegible]
Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes. GARTHWAITE, PAYAN & Co.

JOHN M'CARTY, MECANICIEN, No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c. Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fev—1m

NEGRES A VENDRE
LES soussignés établis au No. 36, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à recevoir le plus régulièrement des esclaves de ces deux Etats ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciens amis et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous.
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT, 11 nov—6m 36, Esplanade.

TOILE A VOILE DE COTON—Un grand assortiment de toile à voile de coton (marque Jno Colt), convenable pour tentes, prélats, voiles, &c, constamment en main et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 2fev—5f 22, rue St Louis.

EAU-DE-VIE—Vieille eau de vie de Cognac supérieure, (marque Castillon), des années 1815 et 1825, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 2fe—5f 22, rue St Louis.

ABSINTHE SUISSE & KIRSCH.—350 caisses absinthe et kirsch de la marque Jersin et Lecoultre, dont une partie à l'entrepôt, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 2fe—5f 22, rue St Louis.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 1 fev—5 22 rue St Louis

SERRURES FRANÇAISES—Le soussigné agent d'une des premières manufactures de France, a toujours en mains un assortiment complet de serrures françaises de 4 à 10 pouces, en caisses de 15 douzaines, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables. LEOPOLD JEANNET. 2 fev—8 22, rue St Louis

COGNAC—15 demis et 45 quarts de pipes cognac 4me preuve, de la marque Pellevoisin, reçus par le navire John Fehrman, de Bordeaux, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 1 fev—30 99 rue de la Douane

LIQUEURS, etc—A vendre par le soussigné:
40 caisses liqueurs superfines assorties;
20 do absinthe;
50 paniers guignolet;
400 demi boîtes petits pois au beurre;
200 boîtes petits pois au beurre;
100 caisses cerises à l'eau de vie;
200 caisses vin rouge;
10 barils cognac Pellevoisin 1810;
TH BAILLY BLANCHARD, 1 fev—30 99 rue de la Douane

TRUFFES, etc—A vendre par le soussigné:
100 demi boîtes truffes;
100 boîtes pâtés de lièvres, truffés;
4 caisses chapeaux de soie de Paris;
TH BAILLY BLANCHARD, 1 fev—30 99 rue de la Douane

COGNAC de Pellevoisin en demi et quart de pipes à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 1 fev 99 rue de la Douane

PETITS POIS—400 demi boîtes petits pois au jambon, de la marque de Chatelaine Jne et Besset, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 1 fev—30 99 rue de la Douane

SUCRE—45 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par 1fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CAFE—92 sacs café fin vert de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par 1 fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES Havane—44 milliers qualités assorties, en débarquement du T. Street, à vendre par 1 fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée.

COTON à moustiquaires—5 caisses coton blanc à moustiquaires, 8/4 de large, à vendre par 1 fev McDOWELL & PECK, 88, rue Douane.

CAFE—800 sacs Havane, en débarquement et en magasin, à vendre par L CANTIN, 1 fev 42, rue Gravier.

CACAO—30 sacs cacao Para, supérieur, venant d'arriver et à vendre par L CANTIN, 1 fev 42, rue Gravier.

CIGARES—100 milliers cigares Havane, tels que Regalias, Canones, Panetelas, &c, à vendre par 1 fev L. CANTIN, rue Gravier.

SUCRE Havane—722 sacs blanc, jaune et brun, à vendre par L CANTIN, 1 fev 42, rue Gravier.

SUCRE—52 caisses Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par L CANTIN, 1 fev 42, rue Gravier.

TABAC—350 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par L CANTIN, 1 fev 42, rue Gravier.

TABAC en feuilles par boucauts, pour cigares, à vendre au No 16, rue Tchoupitoulas, par 21 jan—1m A MONTREUIL

COUVERTS GALVANISES.
LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch. Christophe et Co, ont toujours en mains un assortiment complet de couverts, cuillères à café, bouche, &c., au galvanisme, qu'ils garantissent être le meilleur article de ce genre importé aux Etats-Unis. 18jan 36, rue de Chartres

MAQUEREAUX ET MORUES—400 barils maquereaux Nos. 1, 2 et 3, en quarts, demi et grands baquets; 150 quarts, barils et baquets saumon, qualité extra; 300 caisses morue blanche et fraîche, en débarquement du navire [illegible] à vendre par WHITTEMORE & COTTER, 14jan No. 33, Nouvelle Levée.

RIZ de la Caroline du Sud—30 tonneaux à vendre par B VALLS, 19 jan 30 Commune

[illegible]
1o—Un lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, [illegible] Champs-Elysées, ayant, mesure française, 60 pieds de face à la rue des Français, sur une profondeur [illegible] lignes parallèles de [illegible] vingt pieds; dans le dit lot se rétrécit à angles droits de 30 pieds, de manière à n'avoir en largeur que 30 pieds, sur une profondeur ultérieure de 60 pieds.
2o—Un lot de terre, situé au même faubourg, désigné sous le No [illegible] de l'ilet No 26, ayant [illegible] face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
3o—Deux lots de terre, désignés sous les Nos 314 et 344 de l'ilet No 26; le dit lot No 314 ayant 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur 130 pieds de profondeur; le dit lot 344 ayant 60 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française.
4o—Un lot de terre, situé au même faubourg, désigné sous le No 146 de l'ilet No 23, ayant 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue St-Jean Baptiste, mesure française.
5o—Et un lot de terre, situé au même faubourg, désigné sous le No 113 de l'ilet No 14, ayant 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Tous les lots de terre ci-dessus décrits (à l'exception de celui premièrement désigné) sont décrits conformément au plan dressé par Joseph Pilie, en date du 10 novembre 1836 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire en cette ville.
Conditions —Comptant. JOHN L. LEWIS, 13 fev—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

SECONDE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable E. A. Canon, juge.—Julien Poimeu vs. ses créanciers.—No 449.—La cession de bien du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers soit tenue à l'office d'Amédée Ducatel, notaire public, le quinzième jour de février prochain, à 10 heures A. M. pour prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire et dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que Wm Andry avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour, Wm. K. WANTON, [illegible] Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 83—Je certifie que le 21ème jour de novembre 1846, jugement a été entré en cette Cour dans l'affaire de Louise Materne, épouse de J. B. Verret contre son mari, dans les mots et chiffres suivants, savoir:—Cette cause ayant été soumise aujourd'hui à la Cour par consentement écrit, et la Cour considérant que les allégations de la pétition sont pleinement soutenues par les témoignages enregistrés—Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement de séparation de corps et de biens, et divorce entre la demanderesse Louise Materne et le défendant Jean Baptiste Verret, son mari; que les liens matrimoniaux existant entre les parties soient dissouts, et que la demanderesse soit autorisée à conserver la tutelle de sa fille Pauline, et qu'en dernier lieu le défendant paye les frais du procès.
Jugement rendu le 21 novembre 1846, et signé le 27 novembre 1846.
Signé A. M. BUCHANAN, Juge.
Lesquels frais s'élèvent à la somme de onze piastres 35 cents, non compris les frais du shérif.
[L. S.] En témoignage de quoi, j'ai, à ces présentes, donné ma signature et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22ème jour de décembre, dans l'année de Notre Seigneur 1846, et la 71ème de l'indépendance des Etats-Unis.
Jno. S. BARON, 30 jan—3 Député Greffier.

AVIS.
LE collecteur de taxes de paroisse, pour la paroisse de Jefferson, notifie par le présent toutes personnes, sans distinction entre les résidents et non résidents qui ont des taxes de paroisse à payer, que les dites taxes pour l'année 1846, sont dues et payables dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, au bureau du collecteur à la maison de Cour, ville de Lafayette. Après cette époque le collecteur procédera, conformément à un acte intitulé "Acte pour amender les lois relatives au revenu de l'Etat, approuvé le 10 mars 1845, à la saisie et vente de toutes propriétés sur lesquelles les taxes n'auront pas été payées.
N B—Le bureau est ouvert tous les jours depuis 9 heures A M. jusqu'à 3 heures P M.
V LIVAUDAIS, Collecteur. Paroisse Jefferson, 3 février 1847. 3 fev

10 CAISSES VERMOUTH à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15, rue Conti

PRUNES en caisses, contenant 16 jarres chaque de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15, rue Conti.

356 Pièces [illegible] 1 caisse Monterey [illegible] 1 caisse toile d'Irlande. 4 caisses coton blanc 4/4 convenable pour le marché Mexicain, à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15 rue Conti.

100 Barriques vin rouge fin de divers crus; 50 do do do très vieux. 100 tierçons vin blanc Barsac et Sauterne; 50 do do do qualité supérieure; 100 caisses vin rouge Haut Brion 1841 à vendre par J & J TARDOS, 8jan 15, rue Conti.

EN débarquement du John Fehrman, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge [illegible], 60 tierçons vin blanc, 80 paniers bouteilles vides, à vendre par J & J TARDOS 9jan 15 rue Conti.

EAU DE VIE—[illegible] 25 demi pipes, Pinet, Castillon & Co, 10 quarts do do do. à vendre par J & J TARDOS, jan8 15, rue Conti.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire John Fehrman, de Bordeaux:
8 Barriques vin rouge St Julien.
350 Caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien.
2 Futailles bouchons longs fins,
5 Balles do divers qualités,
3 Do do à damejeanne.
15j Vor MAIGNAN, 27, Rue St Louis

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.
LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, de différentes finesses de grains nécessaires aux sucreries et raffineries. [illegible] garantie.
AUSSI: Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire [illegible] en vente aux prix de manufacture.
W. K. THOMPSON, 19dec—1an 90 rue Gravier

CIGARES. Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de cigares, savoir: Regalias, Ira Luna, Patente, Emilia, Estrella, Star, Ronda, Laguna, Malonera, Magnolia, Palma, Reforma, Jeremo, Amazona, Regalias 2da, Azora, Union, C. Colon, Palma, Bereto, Delicias, Lucera, Primera, Iris, Aurora, Imperiales, Milares, Panetelas, Canones, Trabucos, &c., des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 12 dec 34, Tchoupitoulas

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ
EN débarquement des navires, Ontario de Marseille, et le John Fehrman, de Bordeaux, 120 Barriques vin de Bergasse, 1re marque 40 Barriques vin St Julien, Médoc 50 Barils vin Blanc haut Sauterne. N. DUBOUYT 8jan 13 Toulouse

CIGARRES DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Salvadora.
Regalia.—Nevilman, Regalia —La America,
" Orleans, Canones.—Peculapia,
" Llobregat, Millar.—Llobregat,
" La Floresta, " La Rosa
" La Grata, " Puerto de la Havana.
" La Amalia,
A vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 30nov 66, rue St. Charles.

J. FEYTEL, Encoignure Chartres et Conti.
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de Montres et Pendules qu'il vendra à des prix très modérés, tous ces articles ont été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière; il a également reçu une grande variété de Bijouterie comprenant une infinité d'objets pour dames, ainsi qu'un beau choix d'articles de fantaisie convenables pour cadeaux du nouvel an. 16dec—2m

O. TALAMON, Rue de Chartres, No 44,
OFFRE à vendre, en débarquement du North Carolina, du Havre:
18 balles coutil à pantalons, 3 caisses éventails fins et ordinaires, 1 do gants de filet noirs et blancs, 1 do mitaines de filet longues et courtes, 1 do ruban taffetas noir Nos 4 et 6 pour panamas, 1 do chaussettes en pur fil écru, 1 do bretelles à la Polka. 29 jan

O. TALAMON, RUE DE CHARTRES, No 44.
OFFRE à vendre en débarquement de l'Andelle, du Havre: 10 caisses chapeaux de paille, pour hommes; 7 do do do pour enfans; 2 do do do pour fillettes; 1 do do do garnis de plumes pour petits enfans; 4 do crème de Perse; 1 do extrait d'odeurs grands flacons; 2 do savon parfumé. 29 jan

CONDUIT aux épaves du 3me district de la 2me Municipalité:
Une vache jaune, avec des taches d'un blanc sale sur le corps, fortes cornes; dont le bout est scié; un morceau de l'oreille droite enlevé à la partie supérieure; l'oreille gauche fendue; point d'étampe visible.
UNE VACHE blanche et rouge, près de mettre bas; tête et cou rouges, croupe et ventre presque tout blancs, les bouts des cornes noirs, partie inférieure de l'oreille gauche coupée; point d'étampe visible.
Si les dits animaux ne sont pas réclamés avant le samedi, 20 février courant, ils seront vendus à l'encan, au dit jour, par R. Kerrison, encanteur spécial. TH MAHEN, 11 fev—3fen10j 1er lieutenant, garde de nuit.

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:
Une jument bai, une raie blanche au front, tache de blanc sur le dos, un pied derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle et bride.
Si d'ici au 27 février la dite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue aux lieux et heures accoutumées par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL, 11 fev—10f Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman.
Une vache rouge, le dessous du ventre blanc, et le bout de la queue blanche, marque aux oreilles, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 20 de février, la dite vache n'est pas réclamée, elle sera vendue au lieu et heure accoutumés, par R. K. Kerrison encanteur. MICHEL DUREL, 9fev Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman.
Un cheval gris fer, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle et bride.
Une JUMENT baie, une grande raie blanche au front, un pied devant blanc et une raie blanche au genou devant, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 27 février les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieux et heures accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL, 12 fév—10f Gardien des épaves.

$5 DE RECOMPENSE.
REPARTI marron, aujourd'hui à onze heures le petit mulâtre JOHN, âgé d'environ 14 ans, parlant anglais et français, cheveux châtains bouclés, ayant une cicatrice à la [illegible]. Il était vêtu de bleu, avec une casquette de drap. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'arrêtera et le ramènera au No 101, rue de Chartres. Nouvelle-Orléans, 6 février 1847. 9fev

LANGUES DE BŒUF FUMÉES.—3 barils à vendre par W H SIMMONS,

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feue Dame Myrtil Eléonore de [illegible] épouse de Charles Barthélemy Lanusse, décédée.
PREMIÈRE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 314—En vertu d'un ordre de vente daté du 10 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le samedi 20 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
1o Un terrain situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 32 pieds 1 pouce et demi à peu près de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 150 pieds, borné d'un côté par la propriété de M. Adolphe Pluche, de l'autre côté par celle des demoiselles Paillet, et dans le fond par celle de Mr. Barthélemy Bacas.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, consistant en une maison de maître, en brique, à deux étages, et magasin en bas, cuisine à étages, avec chambres à domestiques, remise et dépendances, une arrière cour, le tout en très bon état; ladite propriété reçoit aussi l'eau de la compagnie du Water-Works.
2o Un lot de terre situé derrière cette ville, au faubourg Tremé, rue St.-Claude, entre les rues St-Philippe et des Ursulines, ayant, mesure française, 40 pieds 7 pouces de face à la dite rue St.-Claude, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Darse, de l'autre côté par celles des héritiers Marcos, et de M. Edouard Lavigne, et dans le fond, par celle de Mme Blondeau.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de maître, en briques, à deux étages, avec cuisines et autres dépendances.
Conditions: Un quart comptant et la balance payable à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets divisés par coupons sans endosseurs, mais garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquels billets en cas de non paiement à échéance porteront un intérêt à raison de huit pour cent l'an.
JOHN L. LEWIS, 13 fev—3fen30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu Urain Bouligny, Jr. décédé, No. 164.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du neuf janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le Lundi, quinze Février 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite savoir:
Un lot de terre situé en cette ville, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant vingt un pieds de face à la dite rue de la Vieille Levée, sur cent soixante-douze pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses existant sur le dit lot de terre, consistant en un magasin à étages en briques.
Ensemble aussi soixante et onze actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.
Conditions. Un cinquième comptant et la balance à un crédit de six, douze, dix huit et vingt quatre mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, lesdits billets devront porter intérêt au taux de huit pour cent l'an, jusqu'à leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, en cas de non paiement à échéances.
Les actes de vente seront passés par Chs. Victor Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS, 13 jan—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 24,338. J. Waterman & Co. vs. John G Pratt & Seth E Belknap.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 15 de février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication
Des livres de comptes des défendeurs et les créances portées sur les livres
Saisis dans la dite affaire.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS, 2 f—3fen10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 146—R W Heath vs Snyders & Co, et al.—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi treize février 1847, à quatre heures et demie P. M., à mon magasin de dépôt, No 179, rue Bourbon, à l'adjudication de
7 pièces de marbre,
Et des fonds de chaises.
Requises dans la dite affaire.
Conditions comptant. JOHN L LEWIS, 2 fev—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Thomas H. Gorman, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le mardi 2 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg St-Marie, dans la municipalité No 2, de cette ville, désigné sous le numéro quatorze de l'ilet numéro vingt-trois, suivant plan dressé par Joseph Pilie, ci-devant voyer de la municipalité No 2, le 1er mai 1840, et déposé pour recours en l'étude de David L. McCay, notaire public en cette ville.
Ledit lot de terre, mesure 25 pieds de face à la rue Roman, entre les rues de la Commune et Palmyre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds, mesure anglaise, ce lot de terre est le même acquis par ledit feu Thomas H. Gorman, de Jno. Hagan, agissant en son nom et en celui de George Lafayette par acte [illegible] de A. Chiapella, notaire public en date du 21 septembre 1831.
L'acte de vente devant D L McCay, notaire public aux frais de l'acquéreur.
Conditions—comptant. JOHN L LEWIS, 27 jan—3f en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No. 1,200.—[illegible].—James Robertson et al, administrateurs [illegible] Isaac Bell dans l'affaire des Président, Directeur et Cie, de la Banque des Etats-Unis vs Isaac Bell et al.
En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable quatrième cour de district de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le lundi 15 février 1847 à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
1o. Deux certains Lots de Terre, avec les améliorations qui existent dessus, désignés sous les numéros dix-huit et neuf sur un plan enregistré le 4 mars 1845, dans l'affaire de John A. Robinson vs Isaac Bell, No. 13,788 des dossiers de l'ancienne Cour de Paroisse, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans. Les dits lots de terre sont situés dans l'ilet borné par les rues St Jean, St Pierre, Poydras et [illegible], dans le district de la Municipalité No 2. Le lot numéro dix-huit mesure 20 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue St Pierre et 25 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro dix sept, et 8 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne limitrophe du lot No. neuf, et le lot numéro neuf mesure 25 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot No. neuf mesure 20 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 85 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du dit lot No. huit et 85 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, et 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, le tout mesure américaine.
2o. La moitié indivise d'une certaine propriété située au Faubourg Delord, rue Tchoupitoulas, composée de deux lots. Un lot mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété [illegible]. L'autre lot de terre étant la continuation du lot ci-dessus décrit, mesure au pied français 60 pieds sur la ligne limitrophe au faubourg Saulet, 26 pieds 6 pouces sur la ligne limitrophe à la propriété appartenant ou devant appartenir à M. Roth, et 62 pieds 2 pouces sur la ligne de la propriété de veuve Delord, tout ce sans aucune garantie quant aux dimensions ci-dessus, le tout plus ou moins, aux profits et pertes de l'acquéreur.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et qui y appartiennent.
Conditions—Comptant. JOHN L LEWIS 11jan—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 265.—William Dowin Loomis vs. Maurice Anthony Mondelli, Thomas Love, Richard Tucker Penistone, John Stewart, James Bryant Ward, Loftin Cage Levy, Simon Levy, Launcelot Wolf, William Beardslee, James Gordon Blair, John Ball, Francis Cook, William Whitney, Charles Wharton Edwards, Adam Cayle, Charles Erving, Frederick Kast West, Lewis Garcien Marcelli, William Sager Wolford, Sidney Smith Calender, Louis Le Beau, Arnaud Commagere, Alfred Wincop Saunderson, Pierre Leopold Bertus, Edward Dorrive et Alphonse Michel.—En vertu d'un ordre de vente daté du 13 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai, le mercredi 17 février 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre situé au faubourg Ste Marie, désigné sur un plan de plusieurs ilets dressé par John Gravier et déposé au bureau du shérif, sous le numéro Dix dans l'ilet numéro Vingt, et mesurant soixante pieds de face sur cent vingt de profondeur, mesure française.
Conditions:—comptant. JOHN L. LEWIS, 15jan—3f en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu William McKean, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du sept janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le lundi, quinze février 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour compte de la dite succession, à l'adjudication de:
L'esclave nommée ELIZA, négresse âgée d'environ trente-six ans.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, 14 jan—3en30j shérif de la paroisse d'Orléans

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 569—La veuve et les héritiers de L. Félix Chauvin Delery vs. Jules Benit et Pierre Sidney Sanchez.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, 3 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des esclaves ci-après dénommés, saisis dans ladite affaire, savoir:
LIZA, FELICITE, LAURETTE et NISA.
Conditions: comptant. JOHN L LEWIS, 26j—3fen30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A VENDRE au débarquement du navire Oceana venant de Bordeaux:
80 barriques vin St. Estèphe; 18 1/2 do vin blanc Haut Barsac; 10 quarts de Cognac 5 huitième do do; 200 fromage tête de morts,
25jan DUBUCH Frères, 77, St-Louis.

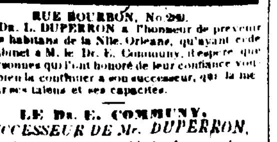

RUE BOURBON, No 280.
LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE Dr. E. COMMUNY, *SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,*
PREVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint-Philippe. 24 dec

CHIRURGIEN DENTISTE—rue du Canal, No. 69—Ancien local de la Banque de Carrollton.
Le docteur J. T. BEAUREGARD a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il a fixé sa résidence dans cette ville, pour se livrer tout entier à l'exercice de sa profession.
Le docteur Beauregard donne des consultations, et traite les maladies de la bouche. Son cabinet est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. 28 nov—1 an

SUCRE Havane—Blanc, jaune et brun, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 27janv 28, Vieille Levée.

VENTES JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—(ci-devant Cour de District du Premier District Judiciaire) Lucius C. Duncan vs William Maffitt.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai, le samedi treize février 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
Deux certains lots de terre, situés au faubourg Ste Marie, au dessus de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, de l'Union, Baronne et Gravier, et désignés sous les numéros six et sept, suivant plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 24 décembre 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public en cette ville. Ledit lot No six mesure 25 pieds de face à la rue Carondelet, et 25 pieds de largeur dans le fond, sur une allée commune à ce lot et aux autres lots avoisinans, sur une profondeur de 89 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne limitrophe au lot No cinq, et de 89 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté opposé et limitrophe au lot No sept, et ledit lot No sept, étant un lot d'encoignure, mesure 25 pieds de face à ladite rue Carondelet et 25 pieds de largeur sur ladite allée, sur 89 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur et face à ladite rue de l'Union, et 89 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé et limitrophe au lot No six, le tout mesure américaine.
Ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur lesdits lots de terre, les droits, privilèges, servitudes, dépendances et appartenances y attachés.
Conditions: un tiers du prix d'adjudication payable comptant la balance en trois obligations d'égal montant à un, deux et trois ans, à compter du jour de la vente, c'est à dire un tiers de la dite balance de deux tiers à un an, un autre tiers de la dite balance de deux tiers à deux ans, et le reste à trois ans, chacune de ces dites obligations devront porter un intérêt à raison de huit pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garanties par hypothèque sur la propriété vendue.
JOHN L LEWIS, 28 jan—4 Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.—Succession de feu Antonio Argote de Villalobos, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 13 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le vendredi, 19 février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite savoir:
1o Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Royale, Condé, St. Philippe et des Ursulines, mesurant, au pied français, 27 pieds plus au moins de face à la rue Royale, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné à droite par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Marguerite Montegut, et à gauche par la propriété, dont suit la description, appartenant à la susdite succession.
Ensemble avec les bâtisses construites sur ledit lot de terre, consistant en une maison en briques à trois étages et cuisines en briques.
2o Un autre lot de terre contigu à celui précédemment décrit, du côté de la rue St. Philippe, ayant 29 pieds plus ou moins de face à la rue Royale, sur 101 pieds de profondeur, plus ou moins.
Ensemble avec les bâtisses qui y sont construites consistant en une maison en briques à deux étages et cuisine en briques à un étage.
Ensemble aussi cent actions de ($100 chaque) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ainsi qu'il appert de l'acte au rapport de Théodore Seghers, ci devant notaire public en cette ville, en date du 16 août 1834. Le montant emprunté sur ces actions se trouve payé.
3o Un autre lot de terre, situé en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, formant l'angle des rues St Pierre et Bourbon, et mesurant 60 pieds de face à la rue St Pierre, et 60 pieds de profondeur et face à la rue Bourbon; ensemble avec les bâtisses en briques à étages qui existent dessus.
Conditions. Un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et en cas de non paiement à échéance les dits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS. 19—tous les j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 7,900—John C. Stewart vs ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente daté du 7 janvier 1847, et à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, 13 février 1847, à midi dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre celles de Chartres et Royale, pour le compte des créanciers du dit insolvable, les esclaves ci après dénommés abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers, savoir
BILLY quarteron et le nègre nommé DANIEL. Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS, 12jan Shérif de la paroisse d'Orléans

Eglée Aubry vs Mathilde Ambroise, ou Broze—No 980.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable M. Crozat, Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à mon magasin de dépôt, No 91 rue St-Pierre entre les rues Bourbon et Royale, samedi, vingt février 1847, à dix heures du matin:
Un lot de meubles, un comptoir, un petit lot de marchandises sèches, ustensiles de cuisine, verrerie et vaisselle, etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. 8 fev GUSTAVE MEYNIER, Constable.

Zamora vs Robt Slatter et Charlotte Rosette [illegible] solido—No 855.
EN vertu d'un writ de fieri facias contre Robt Slatter et al, à moi adressé par l'honorable Manuel Crozat, quatrième justice de paix pour la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente, à mon magasin de dépôt, No 91, rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, le samedi, treize février 1847, à dix heures du matin
Un lot de meubles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.—Conditions comptant. GUSTAVE MEYNIER, 1 fev—3 en 10j Constable

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le district de la Louisiane.—No 1320—F. Fletcher et al vs. John Davenport.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, pour les frais d'officiers de la cour, j'exposerai en vente publique, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins en la ville de la Nouvelle-Orléans, à midi, le vingt septième jour de février 1847, tous les droits, titres et intérêts de F. Fletcher et autres dans et pour le procès institué à la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District de la Louisiane, intitulé pour le dossier de la dite Cour sous le No 1320.
Conditions comptant. Bureau du Marshall, 27 janvier 1847. W. F. WAGNER, 27 jan—27, 13, 27 Marshal des Etats Unis.

Succession de John Robert Brown.
COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE, dans et pour la paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane.—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour du Deuxième District judiciaire dans et pour la paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, en date du 16 janvier 1847, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, à la Balize, Samedi, le 20 février 1847, à onze heures A. M. les propriétés suivantes appartenant à la dite succession.
1o—Un terrain, situé à la Balize, dans cette paroisse, sur la rive ouest du bayou Balize, mesurant 30 pieds plus ou moins de face au dit bayou, sur un mille de profondeur, borné au dessus par le terrain de M. Denis Finn, et au-dessous par celui de M. David Johnston, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en maison, cuisine et autres dépendances.
2o—L'esclave américaine LYDIA, négresse, âgée d'environ 29 ans, domestique de maison.
3o—La moitié indivise d'un certain morceau de terre, situé à la Balize, sur la rive ouest du bayou Balize, mesurant 45 pieds 2 pouces de face au dit bayou, sur une profondeur de 250 pieds, étant au lot No 9 de la section 19, range 33 est, township 23, ensemble avec toutes les dépendances.
4o—Un lot de meubles de maison.
Conditions—Les meubles comptant; les propriétés immobilières, une moitié comptant, la moitié à un an de crédit; l'acheteur donnant ses billets endossés à la satisfaction du curateur et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.
Paroisse de Plaquemines, 16 janvier 1847. 6 fev—6 13, 19 F. DEWINT, shérif

Marchandises Françaises.
REÇU par les navires J. A. Cooper, Nicolas Cesard, Izette et autres du Havre, les marchandises suivantes, que nous offrons à vendre à des conditions libérales:
5 Balles cotonnade forte, 9 balles Jaconats imprimés, 3 malles Ombrelles riches, 3 malles mouchoirs palliaca,
6 Balles Coutil couleur nouveauté, 4 do Guingham à carreaux rayés, 1 do Drap d'été noir, extra fin uni, 1 do do façonné;
1 Caisse Mouchoirs batiste brodés et garnis,
1 Do Ginga fil bleu à carreaux, 1 do Barèges imprimés, 1 do Gants et Mitaines filet véritable;
1 Caisse Gants en peau chevreau pour homme et femme, 2 do Crème de Perse, 2 do Pommade
1 Caisse Rubans satin en Taffetas, 2 do Eau-de-Cologne, 1/2 et 1/4 de litre.
DUFOUR, DURAND & Co, 12jan 25, Chartres.

A VENDRE en magasin provenant de récents arrivages:
40 barriques vin Bergasse;
200 do do Montferrand, St Julien et St. Estèphe.
60 do do vieux pour familles, St Julien Médoc.
30 1/2 do do do do
30 1/2 do do blanc Haut Sauterne et Haut Barsac
8 barils Cognac.
150 caisses vin blanc vieux, supérieur.
Poires, prunes à l'eau-de-vie, bouchons pour dame-jeannes, pour bouteilles, fin superfin et velouté, eau de fleur d'oranger; huile de la marque de Possel et Plagnol, vinaigre, liqueurs, anisette &c.
25jan DUBUCH Frères, 77, St-Louis.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—FÉVRIER 1847.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B.	Guillaume, Rose Dlle
Bresson Jean Baptiste	L.
Beaujeux François	Leguilion, Michel Frédéric
C	Littee Amélia
Corlay Mmes	Lacouture Mme
Carville Ambroise J Bte.	Lavenne
D	Lebail J N Marie
David, Théodore	M
Denot J	Meynell, Jean
E.	Mongin, Etienne
Engelsbem Louis et Ad.	Mourain
F	Moreau Claude
Fayolle, Edouard	Martolle Guillaume Jos.
Fortant, Jr. Louis Clovis	Marchant, les frères
Fourteau Pierre dit Pasquet	P
G	Papet fils
George, Adélaïde Mlle	S
Gondiand, Louis	Sommeville Charles

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 3fev

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR Mme GRANET, AUTREFOIS RUE BOURBON,
Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LE nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de plein exercice. Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pourvus de toutes les nécessités que réclament l'hygiène et l'agrément, rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.
Les objets d'enseignement sont la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire, mis continuellement en pratique, la Littérature, et les éléments des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Ctes, Peilhard, Norra et Lorel.
Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.
La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Bencard, si avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.
Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 8 oct

SUCRE—100 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Mary A. Jones, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 27janv 28, Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE—35 paniers à vendre par J W STANTON & Co,

VENTES DE CE JOUR

PAR ABAT & DOMINGON.
AUJOURD'HUI, samedi, 13 février 1847, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:
La négresse CHARLOTTE, âgée de [illegible] ans, parfaite cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, garantie des maladies et vices [illegible]

Marchandises avariées
PAR F H PETITPAIN
SAMEDI, 13 février 1847, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 136, rue de Chartres, pour compte de qui il appartiendra [illegible] 13fev

PAR SYKES & HYDE
A. Bryan, Encanteur
SAMEDI 13 courant à 11 heures 1/2, il sera vendu au magasin de M. Parish, [illegible], rue des Magasins, sous l'inspection du gardien du port, et pour compte de qui il appartiendra,
30 caisses 3/4 tabac de la Virginie à chique [illegible] d'une livre, de C. L. Saunders, [illegible] à bord du brick Victorine, venant de Baltimore
—Aussi—
200 caisses 1/2 en morceaux de 5 livres [illegible] compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant 13fev

PAR E. FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI, 13 février 1847, à midi, il sera vendu en face de la Bourse de Cité, rue St. Louis: 12fev **Deux Beaux Cabriolets.**

PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu sans réserve, le samedi 13 février 1847, à la Bourse de Cité, rue St Louis, à midi.
Seize lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet No 107, compris entre les rues des Magistrats, des Français, [illegible], conformément à un plan fait par Louis H Pilie, député voyer de la 1re municipalité, en date du 10 février courant.
Les lots Nos 1 et 2, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue de l'Union sur 127 [illegible] 10 pouces 5/8 de profondeur.
Les lots Nos 3 et 4, mesurent chacun 27 pieds de face à la rue des Magistrats, sur 159 pieds 10 pouces 5/8 de profondeur.
Les lots Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5/8 de profondeur.
Les lots Nos 15 et 16, mesurent chacun 27 pieds de face à la rue de l'Union, sur 159 pieds 10 pouces 5/8 de profondeur.
Conditions. Un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets sans endosseurs, mais garantis par hypothèque sur lesdits lots de terre, et en cas de non paiement à échéance, les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11fev—3t

Famille d'esclave de choix. PAR N. VIGNIÉ.
IL sera vendu samedi, 13 février 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, une famille d'esclaves de grande valeur:
LUCINDA, négresse créole, âgée d'environ vingt-huit ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et couturière, qui est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, elle possède un excellent caractère et sous tous les rapports est un sujet parfait. Ensemble avec ses quatre enfans.
FRANÇOIS, négrillon âgé de neuf ans, bon petit domestique de maison.
LOUISA, mulâtresse âgée de cinq ans.
EDOUARD, mulâtre âgé de quatre ans.
Et un enfant de deux ou trois mois.
Conditions. Un quart comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction. 10 fev—4

PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu SANS RESERVE, le samedi 13 février 1847, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi, pour opérer un partage.
Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 1 de l'ilet No 22, le dit lot de terre mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur [illegible] St. Jean Baptiste, ensemble avec les circonstances et dépendances.
Un lot de terre situé au même faubourg, désigné par le No 9 de l'ilet 33. Le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Grand et St. Antoine, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Grand, ensemble avec les circonstances et dépendances.
Conditions.—Un tiers comptant, la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque, &c. Acte de vente chez M. Boudousquier, notaire 8 fev

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue de marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.
MARDI 16 février, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, No 136, rue de Chartres, un assortiment de marchandises de saison, [illegible] &c., &c.
Conditions comptant.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure, le jour de la vente.
Les personnes qui désireraient envoyer des marchandises pour cette vente sont priées de les remettre [illegible] lundi. 13 fev—3

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu lundi, 15 courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No [illegible], Quelques factures de linge fait, chapeaux et casquettes.
A 11 heures précises
Un assortiment de draps français, [illegible] casimirs et marchandises de goût. 13fev—2f

COUTIL FIL.
PAR F. H. PETITPAIN.
MARDI 16 février 1847, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, 136, rue de Chartres:
7 bales Coutil fil de fantaisie, française. 13fev

Propriété de valeur. PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur.
SAMEDI prochain, 20 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, trois terrains [illegible] formant l'encoignure Nord des rues de la Douane et [illegible], mesurant chacun 25 pieds 7 pouces [illegible] à la rue de la Douane, sur 107 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble les [illegible] qui s'y trouvent.
Le tout conformément au plan qui sera exhibé [illegible] avant la vente.
Conditions. 1/3 comptant. Balance à 6 et 12 mois [illegible] avec hypothèque jusqu'à parfait paiement [illegible]
Les actes de ventes par Achille Chiapella, notaire, aux frais des acquéreurs. 12fev

FAILLITE DE JOAQUIN GOMEZ PAR ANTHONY FERNANDEZ. Bureau rue Toulouse, No. 37.
LUNDI prochain, 15 courant, à 11 heures du matin, au coin des rues Condé et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 6 février 1847, il sera vendu au dit lieu.
Un assortiment de bottes et souliers, vitrines, étagères, etc., etc., que contient ledit établissement. Comptant sur les lieux 9fev

Vente privée ou publique et à l'enchère, des biens du sieur Etienne Trépagnier, de la paroisse St Jean Baptiste.
LE soussigné étant avancé en âge et voulant, de son vivant, disposer de ses biens, offre de vendre, soit en vente privée et à l'amiable, pendant tout le mois prochain, ainsi il sera exposé en vente publique et à l'enchère, par tout officier compétent, lundi, premier mars prochain, à 10 heures du matin, sur les lieux, ses propriétés ci-après décrites, aux termes, clauses et conditions ci-dessous énoncées [illegible].
Description des propriétés.—1o Divers objets mobiliers, meubles meublants, ustensiles de ménage, [illegible] quantité de bois de corde tout fait et plusieurs vaches laitières.
2o Une habitation établie en sucrerie, sise en la paroisse St. Jean Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, composée de deux pièces ou portions de terre suivantes, savoir: La première, la partie supérieure, ayant sept arpens plus ou moins de face au fleuve et une batture considérable et une double profondeur, fermant plus ou moins dans la profondeur, bornée en haut par la propriété du sieur Simphien La Branche, et en bas par celle de la veuve Jacques Leschée.
La seconde, la portion inférieure, ayant [illegible] arpens et demi de face au fleuve et une batture [illegible], ainsi qu'une double concession y correspondante et ouvrant plus ou moins dans la profondeur, bornée en haut par la propriété de la veuve Jacques Leschée et en bas par celle du sieur Jacques Clément, ensemble avec une maison de maître à deux étages, sucrerie avec machine à vapeur, cuisine, hôpital, écurie, magasin, moulin à égrener, cabanes à nègres, ustensiles aratoires, chevaux et bêtes à cornes, etc., dix arpens de souches et une cinquantaine d'arpents de plants.
3o Les esclaves attachés à et employés sur la dite habitation sucrière, tous nègres de champ, au nombre de quarante [illegible] dont vingt-huit hommes faits, quatorze négresses et quatre négrillons, la plupart créoles.
Termes et conditions de la vente.—1o Le mobilier payable en tout mars prochain.
2o L'habitation sucrière avec l'atelier, circonstances et dépendances, payable vingt-cinq mille piastres comptant, et la balance du prix payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente. Les acquéreurs devant fournir leurs billets par coupons, endossés à satisfaction, domiciliés au bureau du Recorder de cette Paroisse, portant hypothèque spéciale sur les immeubles, et intérêt de retard de huit pour cent l'an à compter des échéances respectives jusqu'à parfait paiement, sans prorogation de terme.
Pour toute proposition ou information, s'adresser à mon agent Edmond Trepagnier, de la paroisse St Jacques.
Paroisse St Jean Baptiste, 20 janvier 1847. ETIENNE TREPAGNIER. 5 fev—et 2par sem.

Institution de Mme Desrayaux, Fondée en 1832 par Madame [illegible],
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.
L'ARRIVÉE d'une maîtresse de Paris, par le Francis Depau, complète le personnel de l'établissement.
Ce personnel se compose ainsi qu'il suit:
Direction et langue anglaise, Mme Desrayaux.
Histoire, Littérature, Elémens de sciences, M. A. Desrayaux.
Littérature, Anglaise, Docteur Macaulay.
Enseignement, Français, Arithmétique, Géographie, Miles Hust et Joffre.
Mlle Hust, ayant subi son triple examen à l'hôtel de ville de Paris, et munie de diplômes attestant sa capacité pour être une même maîtresse d'institution de premier ordre. Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux formées à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris.
Instruction religieuse, M. l'abbé Lesnes.
Piano, Solfège et Chant, Mme Desrayaux et Mmes Berbiguier et Hus Desforges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.
Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.
Leçons de danse, Mme Arabin Brooks.
Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les élémens des deux langues, pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.
Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de la zèle, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 12 jan

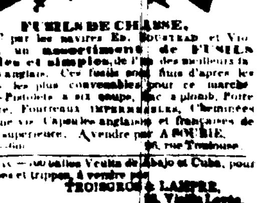

FUSILS DE CHASSE.
REÇU par les navires [illegible] et Victoria, un assortiment de FUSILS doubles et simples, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont finis d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi—Pistolets à six coups, [illegible] à plomb, Poire à poudre, Fourreaux IMPERMÉABLES, Cheminées et Tourne vis. Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par A. SOUBIE. [illegible] 5, rue Toulouse.

TABAC—[illegible] balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et trippes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 27jan 28, Vieille Levée.

CHAUSSETTES DELAINE—300 douzaines à vendre par [illegible] & Co, 26jan 28, Magasins.